

DACP

REF : DACP2013020

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Crèche municipale multi-accueil « Annicke Kélébé » du 15-15 bis avenue de la République. Approbation du nouveau plan de financement. Approbation de la convention entre le Département, la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers au titre du subventionnement départemental pour le multi-accueil. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Par délibération du 23 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre de son contrat d'engagement et face à l'insuffisance de l'offre d'accueil de la petite enfance sur la ville, la construction d'une crèche de type multi-accueil d'une capacité de 35 places dont 20 réservées aux enfants du personnel communal.

Puis par délibération du 27 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération, estimé à 1 480 016,72 € HT, soit 1 770 100 € TTC, ainsi que le plan de financement.

Depuis, la Commune dans un souci permanent d'optimisation de ses finances a formulé une demande de subvention auprès du Département et de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, au titre du Fond Départemental de Développement de l'Accueil Collectif public (F.O.D.D.A.C.) pour financer une partie du projet. La Commission Permanente du Conseil général a approuvé cette requête par une délibération du 6 décembre 2012, en attribuant à la Commune une aide financière d'un montant de 122 500 €, qui doit être approuvé à son tour par l'assemblée délibérante.

Le total des subventions pour cette opération est ainsi porté de 568 703€ à 691 203€.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, approuver le nouveau plan de financement relatif à la crèche municipale Annicke Kélébé, et signer la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers relative au subventionnement (F.O.D.D.A.C.) départemental pour le multi-accueil.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013020

Signataire : MC/ED

OBJET : Crèche municipale multi-accueil « Annicke Kélébé » du 15-15 bis avenue de la République. Approbation du nouveau plan de financement. Approbation de la convention entre le Département, la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers au titre du subventionnement départemental pour le multi-accueil. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 153 du 23 juin 2010, par laquelle le Conseil Municipal a décidé, la construction d'une crèche de type multi-accueil d'une capacité de 35 places dont 20 réservées aux enfants du personnel communal ;

Vu la délibération n° 006 du 27 janvier 2011, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant ;

Vu le projet de convention entre le Département, la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers au titre du subventionnement départemental pour le multi-accueil, approuvé par la Commission Permanente du Conseil général du 6 décembre 2012 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de revoir le plan de financement voté le 27 janvier 2011 par le Conseil municipal.

A l'unanimité

DELIBERE :

APPROUVE le nouveau plan de financement annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à signer la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers relative au subventionnement (F.O.D.D.A.C.) départemental pour le multi-accueil.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué